

**Travaux de proximité 2026 Projet Jeunesse - Demande du Conseil départemental – Aménagement d'un espace aux abords du collège – Annule et remplace la délibération n° 2025-7-5 du 2 décembre 2025**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2025-7-5 du 2 décembre 2025, la commune a approuvé le projet d'aménagement d'un espace de détente et de loisirs aux abords du collège et a sollicité une subvention auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre du dispositif « Travaux de proximité 2026 – Projet Jeunesse ». Le Conseil départemental demande que le plan de financement soit établi sur la base du plafond de travaux de 85 000 €HT. Il est donc nécessaire d'annuler et de remplacer la délibération du 2 décembre 2025 afin de corriger cette erreur.

Monsieur le Maire informe les élus que le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a mis en place un nouveau dispositif dans le cadre des travaux de proximité, destiné à soutenir des projets élaborés par un Conseil municipal des jeunes.

Cette « version jeune » de l'aide aux communes a pour vocation de renforcer le partenariat entre le Conseil départemental des jeunes (CDJ) et les Conseils municipaux des jeunes (CMJ).

À ce titre, le CMJ a travaillé à la conception d'un projet d'aménagement d'un espace de détente et de loisirs aux abords du collège.

Le montant prévisionnel des travaux est de 99 897,60 €HT.

Le plan de financement est le suivant, étant précisé que le plafond de subvention accordé par le Conseil départemental est fixé à 70 % de 85 000 € HT pour chaque opération dont le coût réel devra être inférieur à 100 000 € HT :

Financeurs	Montant de la subvention sollicitée
Conseil départemental	59 500,00 €
Autofinancement	25 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>85 000,00 €</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation de ce programme de travaux et sur la sollicitation de l'aide financière du Département, dans le cadre des travaux de proximité 2026.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le programme de travaux susmentionné,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental, dans le cadre des travaux de proximité 2026 Projet Jeunesse, une subvention à hauteur de 70 % pour le projet précité, selon le plan de financement ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents qui s'y rattachent.

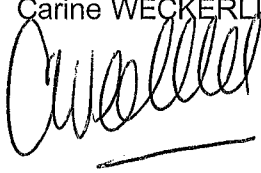
**DIT** que les crédits nécessaires au paiement de ces travaux seront prévus au budget de la commune.

**DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2025-7-5 du 2 décembre 2025

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme

La Première Adjointe

Carine WECKERLIN



Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 013-211300371-20260428-DCM\_2026\_4\_9A-DE



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

